

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 715f07

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Président de l'APCE se félicite de l'entrée en vigueur prochaine de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains

Strasbourg, 24.10.2007 - Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), René van der Linden, s'est aujourd'hui réjoui de la 10^{ème} ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ([STCE n° 197](#)) par Chypre, qui entraînera son entrée en vigueur le 1^{er} février prochain (*).

« J'exhorte aujourd'hui l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, qu'ils soient des pays d'origine, de transit ou de destination de la traite des êtres humains, à signer et/ou ratifier la Convention s'ils ne l'ont pas encore fait », a déclaré le Président van der Linden. « Les parlements nationaux ont une responsabilité prépondérante pour assurer la ratification la plus large possible de cette Convention, qui permettra de mettre en place un système paneuropéen de protection des victimes et de poursuites des trafiquants », a-t-il ajouté. Le Président de l'APCE a par ailleurs appelé la Communauté européenne à ratifier le texte.

René van der Linden a enfin plaidé pour l'indépendance du mécanisme de suivi de la Convention (le GRETA), et a demandé à ce qu'il soit doté de ressources financières suffisantes.

En 2002, dans sa [Recommandation 1545](#), l'APCE avait demandé au Comité des Ministres d'élaborer une convention européenne sur la traite des femmes, ouverte aux Etats non membres.

[Manuel à l'attention des parlementaires](#)

(*) Chypre est le 10^{ème} Etat à avoir ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. La Convention entrera en vigueur le 1^{er} février 2008 dans les pays qui l'ont ratifiée (Albanie, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Géorgie, Moldova, Roumanie, Slovaquie).

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).